

Archives des Ursulines de l'Union Romaine
France-Belgique-Espagne

Congrégation d'Orgelet-Semur en Auxois
1833-1968

ORGELET¹ 2B1-2V

Victoire MIGNAN-WATSON, Sœur Christiane-Marie VUILLIER

Avril 2025

¹ La cote ORGELET permet de différencier ce fonds de l'autre communauté de Semur en Auxois (XVIIe-1792 puis 1821-1828) qui se transfère à Flavigny. A partir du XXe siècle, il n'y a plus que la communauté de Semur en Auxois dans la congrégation d'Orgelet.

INTRODUCTION

Identification

Intitulé

Fonds d'archives de la micro-congrégation d'Orgelet-Semur en Auxois.

Dates extrêmes

1833-1968

Niveau de description

Dossier et pièce.

Importance matérielle

0,6 ml

Contexte

Biographie du producteur

L'Ordre de Sainte-Ursule, plus connu sous le nom des Ursulines, naît à Brescia, en Italie en 1540, non sous forme d'un ordre tel que l'on connaît aujourd'hui mais d'une Compagnie. C'est l'œuvre de sainte Angèle qui se concrétise : fonder la Compagnie de Sainte-Ursule pour permettre à des jeunes vierges de se consacrer pleinement au Christ tout en restant dans le monde. Peu à peu, la Compagnie se développe et arrive en France à la fin du XVI^e siècle avec Françoise de Bermond à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Comtat Venaissin. Avec l'influence du Concile de Trente et d'autres personnalités, la Compagnie prend la forme d'un ordre monastique en adoptant la règle de saint Augustin au début du XVII^e siècle. L'ordre est florissant puisque de nombreux monastères avec des pensionnats et externats qui leur sont attachés afin d'instruire les filles, sont fondés.

La micro-congrégation d'Orgelet Semur est fondée après la Révolution française par l'Abbé Claude Lévêque. A son arrivée à la curie de Plombières-Lès-Dijon, il changea la face de la paroisse. Il fit entre autres prospérer la congrégation de la Sainte Vierge.

Après la révolution de 1830, il rencontra l'abbé Perret qui fonda une communauté religieuse nommée La Présentation pour l'instruction des filles et le soin des malades.

Claude Lévêque fut chargé de la formation des novices de la congrégation naissante, à Arinthod dès 1831. Cette communauté avait pour supérieure Mère Marie Paule, Veuve Meinard, qui avait emmené avec elle son jeune fils et ses deux filles. Malgré une forte demande pour intégrer la communauté, certaines postulantes n'y trouvèrent pas leur compte vis-à-vis de leurs aspirations.

Monsieur Perret et Monsieur Lévêque, malgré leur but commun pour la communauté, ne parvinrent à s'entendre sur l'avenir et les moyens de procéder, résolurent de se séparer et de fonder deux communautés, deux maisons religieuses, laissant les sœurs libres de choisir laquelle elles préféreraient.

Monsieur Lévêque acheta à Orgelet, une commune située non loin d'Arinthod, une grande maison. Il proposa le choix aux sœurs entre la vie active de la maison d'Arinthod (non cloîtrée, soin des malades et classes dans les zones isolées) ou la vie contemplative à Orgelet. Seize sœurs se prononcèrent pour le pari de la vie contemplative.

21 août 1833, le petit essaim parti d'Arinthod et vint s'installer à Orgelet. La vie fut rude, les entrées d'argent rares. Il fallut rehausser les murs du jardin pour respecter la clôture. Les sœurs s'y mirent elles-mêmes. Mais les maigres repas et le mode de vie harassant eurent raison de leur santé et il fallut changer le mode de vie.

Après plusieurs essais plus ou moins fructueux de gagner leurs vies de petits travaux manuels, la communauté décida d'adoucir leur quotidien. Avec l'avis et l'accord de Monseigneur de Chamond, évêque de St Claude, on adopta la Règle de Saint Augustin et les Constitutions des Ursulines.

La communauté pris de fait le nom d'Ursulines. On renonça de fait à la vie purement contemplative et on ouvrit une classe.

On fit passer le brevet élémentaire à Sr Ste Scholastique et Sr Ste Marcelline. Le couvent s'ouvrit rapidement à quelques pensionnaires et à un grand nombre de jeunes filles de la ville.

Mère Marie-Paule préféra se retirer dans la communauté des Ursulines de la Nouvelle-Orléans, où elle finit ses jours. Son fils devint missionnaire et ses filles restèrent dans le monde. Sr Ste Albine fut nommée supérieure. Mais son tempérament apporta des ennuis à la communauté, qu'elle quitta après quelques temps. Après plusieurs années dans le monde, elle entra dans la communauté des religieuses de la Présentation à Châtel, nouveau lieu transféré d'Arinthod.

Une riche postulante entra dans la communauté, apportant une meilleure santé financière et une excellente religieuse. Cette Sr Ste Marthe fut nommée supérieure en 1837, après avoir surtout été lingère.

Fondation de Bligny : Monsieur l'Abbé Hust, curé de Bligny-sous-Beaune, demanda deux religieuses pour faire la classe dans sa paroisse. Sr Ste Scholastique et Sr Ste Marguerite furent désignées. Sr St Claude les rejoignit bientôt. Sr Ste Scholastique fut remplacée par Sr St Joseph. Hélas, Sr St Claude, encore jeune, mourut d'une maladie le 8 janvier 1841. Elle fut suivie en 1842 par Sr Ste Marguerite.

La fondation ne dura pas et on rappela les sœurs restantes à Orgelet. Sr St Alphonse et Sr Ste Ursule furent pendant plusieurs années la classe à Meursault où elles avaient été appelées par M. Le Curé.

Fondation de la Maison de Semur :

Monsieur l'Abbé Larmonier, curé de Semur en Auxois, demanda un pensionnat pour élever les jeunes filles de la société dans sa paroisse à M. Perrey, qui avait un établissement de la Présentation à Semur. Il avait pour projet de les envoyer par exemple dans une maison du Sacré Cœur. M. Perrey refusa car ses religieuses étaient tournées vers les pauvres. L'évêque de Dijon conseilla à M. Larmonier de se tourner vers M. Lévêque, dont trois des sœurs de sa communauté venaient de passer des examens.

M. Lévêque promit alors Six sœurs à Semur pour la rentrée 1844. Le 9 décembre 1846, Sr St Paul et Sr St Ambroise firent profession. La communauté prospéra rapidement. En décembre 1847, l'abbé Larmonier, devenu archiprêtre, mourut d'une crise de rhumatismes qui gagna le cœur. L'Abbé Bissey, premier vicaire, gouverna l'intérim avec succès. L'Abbé Bouzerand fut nommé archiprêtre de Semur, et se montra présent pour la communauté et l'œuvre.

Fondation de la Maison de Dijon :

Monsieur l'Abbé Moreau, curé de Ste Bénigne de Dijon, souhaitait avoir dans sa paroisse une maison religieuse enseignante pour les jeunes filles. M. L'abbé Guillier, qui connaissait bien Semur, lui parla des Ursulines. Mère Ste Marthe, sollicitée, demanda à voir sur place le projet. Elle reçut une audience avec l'évêque et les deux curés susnommés. Elle demanda le transfert de la communauté d'Orgelet à Dijon. Orgelet était un bourg dont le nombre d'habitants diminuait d'années en années, Dijon était une grande ville. Il y a, de plus, à Orgelet une communauté de sœurs de la Sainte Famille qui tiennent aussi des classes externes et un pensionnat. Partir ne privera pas donc les habitants d'une école pour les filles.

En plus Dijon n'a pas d'établissement sérieux pour les filles. Un ancien hôtel est déjà prévu pour la communauté et acheté en 1877.

L'évêque de Dijon et le gouvernement ne voulaient pas autoriser des communautés qui n'avaient pas été approuvées avant 1825.

Il fallut donc beaucoup de démarches pour se soumettre à ces exigences. Les Ursulines de Troyes prêtèrent à Orgelet leurs constitutions, qui furent approuvées avec quelques modifications. Les Ursulines de Chavagnes² leurs prêtèrent leurs statuts approuvés.

La communauté d'Orgelet fut approuvée par le gouvernement après de longues démarches, avec un décret impérial du 15 juin 1854.

Le décret impérial du 23 avril 1856 approuvait la communauté de Semur, à condition de se conformer aux statuts de la Maison-Mère d'Orgelet. Cela comprenait une double activité apostolique : enseignement gratuit des pauvres et « éducation des demoiselles » puis visite des malades à domicile et administration des hôpitaux.

Orgelet étant la Maison Mère, et la congrégation d'Orgelet ayant une mère générale, le noviciat alors à Orgelet fut transféré à Semur en 1859. Semur, au fil des années, devint plus florissant, et Orgelet déclina.

L'établissement de Semur fonctionne alors comme établissement mixte enseignant et hospitalier jusqu'en 1904.

La loi du 7 juillet 1904 prononce la fermeture de l'établissement principal de Dijon, un arrêt du 12 juillet 1906 ordonne la fermeture totale de Semur. La supérieure de Semur, Mère Ste Jeanne Baudry, s'oppose alors à la décision. Une décision de justice lui donne raison : l'activité enseignante est supprimée mais l'activité hospitalière étant toujours légale et les ursulines n'ont jamais cessé d'aller rendre visite aux malades, la cour d'appel de Dijon en date du 8 juillet 1908 donne gain de cause à la supérieure. L'immeuble de Semur, pas encore vendu, a pu être rendu aux Ursulines. Celui de Dijon, la maison étant définitivement fermée, l'immeuble n'a pas été restitué. En échange, un titre de rente annuel est alloué à la communauté, au nom de la « congrégation des Ursulines ». Les sœurs de Dijon rejoignent celles de Semur.

Pour abroger ce titre de rente, les ursulines de Semur devront modifier leurs Statuts : suppression de la clause sur l'enseignement – changement de lieu de la maison-mère qui devenait Semur. Cela fut fait en 1915.

Dès 1908 ou 1909, Mère Ste Jeanne Baudry demande l'affiliation à l'Union Romaine, mais Mgrs Darolle et Monestès ne leur donnent pas la permission. La communauté ne rejoint l'Union Romaine qu'en 1920, après l'autorisation par Mgr Landrieux.

Les sœurs continuent alors leur œuvre hospitalière, en tenant une pension de famille pour dames âgées et seules. Une tourière continue de visiter quelques personnes nécessiteuses.

Pendant l'occupation allemande, l'œuvre naissante des Maisons Familiales demande l'hospitalité dans des locaux inoccupés de la Maison, puis s'y installa définitivement et complètement en 1945, date à laquelle les sœurs, trop âgées et trop peu nombreuses pour continuer l'œuvre de Semur, furent accueillies à Avallon. Les Ursulines ne pouvant retourner à Semur, cherchent à céder leurs immeubles. L'immeuble situé rue des Saintes Maries serait donné à la paroisse pour ses œuvres (don à l'association diocésaine

² Congrégation des Ursulines de Jésus.

de Dijon). L'immeuble rue du couvent serait vendu à l'Association Nationale des Maisons Familiales, qui l'occupait déjà.

La communauté ferme canoniquement dans les années 1960, après la vente de leur immeuble.

Histoire de la conservation et modalités d'entrée

Le fonds d'archives rejoint les archives de la communauté d'Avallon lors de sa fermeture avant d'être transférés à Beaugency au début du XXIe siècle.

Contenu et structure

Présentation du contenu

Les documents de la Série B proviennent des établissements de la micro-congrégation d'Orgelet, comprenant les communautés d'Orgelet, Semur en Auxois et Dijon. L'établissement d'Orgelet n'existe plus dès la fin du XIXe siècle. A partir de la série C, tous les documents proviennent de l'établissement et communauté de Semur en Auxois.

Accroissements

Le fonds est considéré clos.

Mode de classement

Le fonds suit le cadre de classement mis à jour par la Province France Belgique Espagne. Il a été décidé de simplifier les anciennes cotations basées sur le cadre de classement de l'Abbé Molette, dans la politique d'uniformisation des classements des fonds d'archives de la province.

Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Les archives des Ursulines sont privées mais il a été décidé de les ouvrir au plus grand monde. Les règles de communicabilité se basent donc sur la législation publique. Les documents d'avant 1972 sont librement communicables. Pour les documents d'après 1972, ils sont librement communicables s'ils ne contiennent pas de données à caractère personnel concernant des religieuses encore vivantes ou décédées depuis moins de 25 ans. Toutefois, les ursulines restant propriétaires de leurs archives, peuvent refuser l'accès selon les circonstances et les demandes, privilégiant la sécurité matérielle des fonds.

Conditions de reproduction

La reproduction d'un document d'archives est libre dans la mesure où le document est librement communicable et sans aucune donnée personnelle ou sensible. Mais elle peut donner lieu à une rétribution si elle engage des coûts pour le service : frais d'envoi, photocopies.

Langue et écriture

Français.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Certains documents anciens nécessitent une manipulation attentionnée.

Instrument de recherche

Répertoire méthodique détaillé.

Sources complémentaires

Archives de la Maison Généralice des Ursulines de l'Union Romaine

Fonds de la Province France Sud Espagne (FSE 1H-12H)

Fonds de la Province France Nord Belgique (FNB 1H-12H)

Fonds de la Province France Ouest (FO 1H-12H)

Fonds des communautés françaises et belges des Ursulines de l'Union Romaine.

Fonds de la formation des Ursulines françaises (1K-2K-3K)

Bibliographie

- Mère Marie de Chantal Gueudré, *Histoire de l'Ordre des Ursulines en France* (3 vol.), Paris, 1958-1963.
- Sœur Marie Bénédicte RIO, *Histoire et spiritualité des Ursulines*, Rome, 1989-1990.

SOMMAIRE

ORGELET 2B1-8	Archives antérieures à l'Union Romaine
ORGELET 1C	Exil après les lois d'expulsion de 1904
ORGELET 2D	Relations avec les autorités ecclésiastiques.
ORGELET 5E	Relations avec les Unions de Religieuses et autres Instituts.
ORGELET 1I-3I	Administration de la communauté
ORGELET 2J-5J	Personnel.
ORGELET 2Q-5Q	Temporel.
ORGELET 1S-2S	Objets, souvenirs.
ORGELET 2V	Reliques.

REPertoire METHODIQUE DETAILLE

Série B : Archives antérieures à la fondation de l'Union Romaine

1833-1929

ORGELET 2B Archives postérieures à la Révolution française

1833-1929

ORGELET 2B1 Relations avec les autorités ecclésiastiques. – évêchés de Dijon et Saint Claude : autorisations, indults, correspondance.

1835-1878

ORGELET 2B2 Relations avec les autorités civiles. – Administration des cultes : autorisation impériale d'acceptation de legs et rente ; Municipalité d'Orgelet : demande du maire à l'Abbé Lévêque pour conserver la communauté d'Orgelet dans sa ville.

1849/1858

ORGELET 2B3 Temporel.

1843-1897

ORGELET 2B3/1 Gestion de la propriété. - Orgelet, Semur et Dijon : actes de vente et conditions, plans des propriétés, plans cadastraux, inventaires du mobilier.

1847/1860-1898

ORGELET 2B3/2 Travaux à Semur. – agrandissement du pensionnat, construction de la chapelle : mémoires, devis, plans, dessins préparatoires.

1843-1897

ORGELET 2B3/3 Comptabilité : approbation des comptes, réception paiement d'une rente, mesures à prendre face à la loi du droit d'accroissement de 1884.

1854-1884

ORGELET 2B3/4 Biens de Jean Colombel, cultivateur à Villeconte : actes notariés.³
1779-1844

ORGELET 2B4/1-3 Personnel : Registres des vêtues et professions ; formule des vœux ; accords entre supérieures et sujets admis dans la Communauté d'Orgelet concernant la dot.
1833-1929

ORGELET 2B6 Spirituel. – chemin de croix : livraison, érection ; indult, acte d'affiliation à la pieuse union des coopérateurs salésiens ; souvenir de pèlerinage de Ste Isbergue ; acte de baptême de Marie-Adèle Wissant⁴.
1875-1901

ORGELET 2B7 Exercice de l'activité principale : contrat pour l'admission de dames pensionnaires ; asile : registre des Enfants de l'asile, chant de l'asile.
1869-1892

ORGELET 2B8 Vie de la communauté
1844-1900

ORGELET 2B8/1 Constitutions, statuts et règle de Saint Augustin⁵
1853-1877

ORGELET 2B8/2 Gouvernance : Elections : registres, actes ; conseil d'Orgelet-Semur, chapitres ; assemblées ; translation de la Maison d'Orgelet à Dijon.
1853-1876

ORGELET 2B8/3 Registre des autorisation accordées par Mgr l'évêque de Dijon à la communauté de Semur, vêtues, décès.
1844-1900

Série C : L'exil après les lois de spoliation de 1904

1904-1906

³ L'origine du dossier dans le fonds est inconnue. Il n'a pas été permis de relier ce Jean Colombel aux Ursulines.

⁴ Fille du peintre Charles-Henri Wissant

⁵ Les ursulines de la congrégation Orgelet-Semur ont adopté la Règle des ursulines de Mussy (1769) puis celle des ursulines de Troyes (1824) en 1853.

ORGELET 1C/1 Expulsion de la communauté. – stratégies d'évitement : certificat médical pour quatre religieuses dans l'incapacité d'assurer leur existence par leur travail, demande de sécularisation pour une religieuse.

1904-1906

Série D : Relations avec les autorités ecclésiastiques.

1899

ORGELET 2D Union Romaine : circulaires de Blois, correspondance avec l'évêque sur la question de l'entrée.

1899

Série E : Relations avec les Unions des Religieuses et autres Instituts.

1912

ORGELET 5 E Relations avec des religieuses hospitalières de Besançon : notice nécrologique de Sr Louise Faivre

1912

Série I : Administration locale.

1920-1953

ORGELET 1I Gouvernance de la communauté : cahier de conseils et de visites canoniques, actes de nominations, commande d'objets pour le Jubilé d'Or de la Mère Générale.

1920-1944

ORGELET 2I Relations avec la Province et le Généralat : commande d'objets pour le Jubilé d'Or de la Mère Générale.

1953

ORGELET 3I/1-11 Vie de la communauté : annales, historique, coupure presse de la cérémonie des adieux au couvent de Semur en 1945, souvenirs d'anciennes élèves.

1912-1945

Série J : Personnel (population de la communauté)

1841-1941

ORGELET 2J Listes et emplois des sœurs : registre de la communauté

1903-1924

ORGELET 5J Nécrologes : registre des décès.

1841-1941

Série Q : Temporel.

1908-1968

ORGELET 2Q Gestion de la propriété.

1908-1968

ORGELET 2Q/1 Transferts immobiliers à Semur : vente d'un immeuble aux Associations des Maisons Familiales de Semur et de la Côte d'Or, gestion et vente de l'école Sainte Chantal (rue des Saintes Maries) à la paroisse.

1908-1968

ORGELET 2Q/2 Bail : de la Société Immobilière de Beaugency à Mlle Vallée, directrice de l'école Sainte Chantal

1937-1960

ORGELET 2Q/3 Cimetière, Semur : plan, emplacement de la sépulture des Ursulines, concession, correspondance, factures ; Dijon : concession de tombe, correspondance.

1898-1953

ORGELET 2Q/4 Assurance : contrats avec la compagnie La Providence.

1891-1944

ORGELET 2Q/5 Etat des biens

1916

ORGELET 4Q Travaux. - construction, aménagements, entretien, transformation : mémoires, notes, correspondance, devis, factures.

1904-1944

ORGELET 5Q Comptabilité

1905-1945

ORGELET 5Q/1 Comptabilité courante : registres, carnets, grand livre ; factures ; acte de reconnaissance de reversement de dot, affaire de succession d'une sœur, cahier d'état des dépenses précédé d'un inventaire du mobilier.

1905-1945

ORGELET 5Q/2 Exercices annuels.

1931-1944

Série S : Objets et souvenirs.

Fin XIXe-XXe siècle.

ORGELET 1S Renseignement à caractère archivistique : Catalogue de la bibliothèque.

XXe siècle.

ORGELET 2S/1-2 Iconographie.

Fin XIXe-début XXe siècle

ORGELET 2S/1 Photographies de personnes. – Semur : Communauté, religieuses, prêtres, personnes non identifiées ; autres communautés ursulines : Orléans, Aire, Arras, Beaugency, Voiteur, Dijon, Montana, Grèce, réunions de chapitres provinciaux et généraux,

Fin XIXe-début XXe siècle

ORGELET 2S/2 Bâtiments de Semur : Photographies et cartes postales.

Fin XIXe-début XXe siècle

ORGELET 3S Objets⁶ : drapeau / fanion du Cercle Sainte Clothilde de Semur.

XXe siècle.

Série V : Reliques et authentiques de reliques

1871

ORGELET 2V Fragment de linge et vêtement de Guiseppina Faro, morte en odeur de sainteté (avec lettre).

1871

INDEX

Arinthod, 2, 3
Dijon, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12
France Nord, 6
France Sud, 6
Orgelet, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9
Semur, 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13
Villeconte, 9

⁶ Les objets des communautés ne sont pas classés dans les fonds d'archives et font l'objet d'inventaires spécifiques.